

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

Jour 1

Durée de l'épreuve : 4h00

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Le candidat traite un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2
ET l'étude critique de documents.

Répartition des points

DISSERTATION	10 POINTS
ÉTUDE CRITIQUE	10 POINTS

Le candidat traite un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2.

Il précise sur la copie les numéros de sujets choisis pour la dissertation.

Dissertation 1

Espace, mers et océans : théâtres de rivalités géopolitiques.

Dissertation 2

Le rôle des sociétés dans l'évolution des milieux depuis le XIXe siècle : entre exploitation et protection.

Le candidat traite l'étude critique de documents suivante.

Étude critique de documents – Juger les crimes de masse

Consigne – En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez les caractéristiques et les limites des tribunaux spécifiques pour juger les crimes de masse.

Document 1

« Le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été créé par la résolution 827 du Conseil de sécurité des Nations unies, le 25 mai 1993, alors même que les combats faisaient rage en Bosnie-Herzégovine. La naissance de cette juridiction inédite – suivie, dix-huit mois plus tard, par celle du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) – a marqué un pas décisif vers la mise en place de la Cour pénale internationale (CPI), en 2002. Les mandats du TPIY et du TPIR étaient circonscrits¹ dans l'espace et le temps. Les « violations des lois et coutumes de la guerre » constatées durant la guerre de Bosnie-Herzégovine (1992-1995) et les exactions commises durant le conflit de Croatie (1991-1995) relevaient de la compétence du TPIY, élargie au conflit du Kosovo (1998-1999). Le mandat du TPIY s'est achevé le 31 décembre 2017, un « mécanisme international » exerçant ses « fonctions résiduelles » ainsi que celles du TPIR, essentiellement des procédures d'appel. Les premiers actes d'accusation émis par le procureur sud-africain Richard Goldstone ne visaient guère de personnalités de premier plan, mais la Canadienne Louise Arbour, qui lui succéda de 1996 à 1999, inculpa de hauts responsables serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, ainsi que Slobodan Milošević, alors président de Serbie, qui devint ainsi le premier chef d'État en exercice mis en accusation par un tribunal international. La nouvelle procureure générale, la Suisse Carla Del Ponte (1999-2007) élargit ses enquêtes aux crimes commis par tous les camps, pour éviter le reproche de partialité anti-serbe. Pour le diplomate suisse Jean-Daniel Ruch, qui fut son conseiller diplomatique, le TPIY aurait été la *success story* de la justice internationale. Le tribunal a inculpé 161 personnes, toutes déférées², sauf celles décédées avant leur arrestation. Même les anciens chefs serbes de Bosnie-Herzégovine, MM. Radovan Karadžić et Ratko Mladić, ont été arrêtés après une longue cavale et purgent tous deux des condamnations à perpétuité. [...]

Alors que le TPIY devait permettre à chaque pays de se confronter aux pages sombres de son passé récent, que les jugements devaient individualiser les crimes, libérant chaque peuple du poids de la responsabilité collective et facilitant ainsi la réconciliation régionale, cette dimension essentielle de la justice transitionnelle n'a pas été atteinte. Des organisations non gouvernementales de tous les Balkans ont lancé en 2008 une initiative visant à créer une « Commission vérité et réconciliation régionale » (Rekom), sur le modèle sud-africain, mais celle-ci n'a jamais vu le jour, faute de soutien politique des États de la région, peu intéressés par un projet de rapprochement. »

Source : Jean-Arnault DÉRENS, « Yougoslavie, le legs inachevé de la justice internationale », *Manière de voir*, n°201 « Comment faire la paix », juin-juillet 2025, pp. 81-82.

¹ Délimités

² Livrées à la justice

Document 2



Tribunal *gacaca* au Rwanda, village de Gotovo.

Source : Per-Anders PETTERSSON, 2003. Getty Image.